

## RÉUNION du 3 décembre 2024

Le 3 décembre 2024, le Conseil Municipal de SAULCET s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Carole KOLLER, Maire, et suite à la convocation du 18 novembre 2024

**Présents** : BOUGARET Dominique, BREGOUGNON Michel, EUGENE Ludwig, FAVIER Sébastien, JALLET Solène, KOLLER Carole, LANDOZ Irène, LUSTIERE Anthony, RAY François

**Procuration(s)** : Mme CABURET donne procuration à Mme KOLLER Carole  
Mr MODE Jean-Paul donne procuration à Mme LANDOZ Irène  
Mme PETIT donne procuration à Mr RAY François  
Mr SADOT David donne pouvoir à Mr BOUGARET Dominique

**Excusé(es)** : CABURET Danièle, MODE Jean-Paul, PETIT Sabine, SADOT David

**Secrétaire de séance** : Mr BREGOUGNON Michel

**1 - Approbation du compte rendu de la séance du 24 octobre 2024 a été approuvée à l'unanimité des membres présents**

### Demande d'ajout d'une délibération à l'ordre du jour

**Objet** : Assainissement – Redevance d'évacuation des eaux usées

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de rajouter ce point à l'ordre du jour**

**2 – Décision modificative n°1 budget commune - ajustement des comptes et articles**

<b>OBJET : Décision modificative n°1 budget communal – ajustement des comptes et articles</b> Réf. : 241203-047
--

Madame le Maire propose l'ajustement budgétaire suivant, permettant d'équilibrer le budget communal, concernant les charges à caractère générale et charges de personnel et frais assimilés

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Chapitre 011 compte 60612	5 000.00 €	Chapitre 013 - cpte 6419	7 007.00€
Chapitre 011 compte 615232	6 000.00 €	70323	4 935.00€
Chapitre 012 compte 64131	3 560.00 €	7328	141.00€
		73118	1 080.00€
		741121	109.00 €
		742	20.00 €
		752	493.00 €
		756	100.00 €
		75888	675.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 560.00 €</b>		<b>14 560.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

### 3 – Délibération Indemnités petits équipements

**OBJET : Indemnités petits équipements**

Réf. : 241203-048

VU la circulaire n° 2000-15 du 18 janvier 2000 relative aux indemnités de chaussures et de vêtements de travail ;

VU l'arrêté du 31 décembre 1999 fixant le taux de l'indemnité de chaussures et de petit équipement susceptible d'être allouée à certains fonctionnaires et agents de l'Etat (J.O. du 13 janvier 2000) effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 ;

VU l'arrêté ministériel du 9 juin 1980 étendant automatiquement le bénéfice de ces taux aux personnels communaux ;

CATEGORIES	TAUX
Indemnité de PETITS EQUIPEMENTS	32,74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

⇒ **DECIDE** d'attribuer cette indemnité à chacun des agents communaux suivants :

AGENTS	GRADE
DHOTEL Laurent	Adjoint Technique
LACOMBE Elizabeth	Adjoint Technique
VIGNON Patricia	Adjoint Technique

⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à utiliser les crédits des articles affectés aux salaires du personnel soit 64118, 64138 et 64168 pour payer ces indemnités versées sur les salaires de ces agents à compter de l'exercice 2025.

### 4 – Budget assainissement – redevance d'évacuation des eaux usées

**OBJET : Assainissement : Redevance d'évacuation des eaux usées**

Réf. : 241203-049

**Vu** les articles R.2333-121 du CGCT autorisant tout service public d'assainissement à la perception d'une redevance d'assainissement ;

**Vu** les articles R.2333-122 à R.2333-132 du CGCT fixant les conditions d'application et de perception de la redevance d'assainissement ;

**Vu** l'institution d'une redevance d'assainissement par délibération du 30 mars 1993 dans le cadre du fonctionnement du budget annexe Service Assainissement de Saulcet.

Madame le Maire précise que les tarifs appliqués actuellement soit 100€ de part fixe et 0.95€ de part variable, il est donc proposé de ne pas appliquer d'augmentation compte tenu que ceux-ci ont déjà été augmentés en janvier 2024 - Délibération n°240130-008 du 30.01.2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention

**Décide** de ne pas modifier les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2025.

**Fixe** les composants de la redevance d'assainissement uniquement aux montants désignés ci-dessus :

Pour la partie fixe à 100 € HT pour chaque usager raccordé au réseau d'assainissement collectif  
Pour la partie variable à 0.95 € HT/m<sup>3</sup> d'eau rejetée dans le réseau d'assainissement.

## Informations complémentaires :

Madame le Maire informe que le projet du parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline a été approuvé par la préfecture de l'Allier.

Madame le Maire transmet à l'ensemble de l'équipe municipale les derniers documents concernant le prévisionnel des travaux de l'église pour les décors peints, estimation faite par l'architecte en charge des travaux, cette dernière tranche s'élève à un montant total HT toutes dépenses confondues à 760 776.42 €. Au regard du montant le conseil municipal s'autorise à émettre une réserve, c'est pourquoi une réunion va être mise en place par Mme le Maire et son conseil municipal afin de recevoir en mairie l'association Saulcet Patrimoine et d'échanger sur ce sujet.

La mairie a été destinataire d'un courrier de l'inspection académique de Clermont-Ferrand en date du 22.11.2024 nous informant que notre RPI fera de nouveau l'objet d'une étude approfondie lors de la préparation dès la rentrée 2025 concernant un retrait de moyen. L'équipe municipale restera vigilante et se mobilisera si besoin.

Le centre de gestion nous fait part de l'ordonnance du 17.02.2021 concernant la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique territoriale qui devra être mise en place dès 2026.

Le spectacle de fin d'année pour notre école a eu lieu à la salle polyvalente le 12 novembre 2024, il a été pris en charge par la commune.

Comme chaque année notre collectivité a également pris en charge les livres de Noël pour nos petits élèves accompagnés de chocolats, le repas de Noël se déroulera le 19.12.2024 à la cantine ainsi que la visite du père Noël.

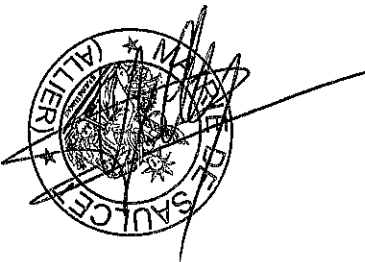
Notre club de foot s'est proposé de repeindre entièrement la main courante du stade, nous avons donc fourni la peinture, merci à eux pour ce travail.

Madame le Maire présente des devis concernant notre projet de réalisation de voirie sur notre commune en 2025.

Le dossier des caméras de vidéoprotection est passé en commission le 2.12.2024, nous attendons la réponse.

Monsieur François RAY informe le conseil que le bornage de Chillot a eu lieu le 27.11.2024, La commune est dans l'attente de la confirmation de la surface à vendre aux propriétaires concernés. Sujet que nous aborderons lors de notre prochain conseil municipal afin d'envisager le tarif au m2.

Comme chaque année Madame le Maire procède à l'entretien individuel annuel pour chaque agent de la collectivité. Notre agent des services techniques a refusé pour la deuxième fois de se présenter en mairie pour effectuer cet entretien qui est pourtant obligatoire. Le reste de l'équipe quant à elle, à bien réaliser ces entretiens.



**Levée de séance à 19h30**